Chauveau, Adolphe et Hélie, Faustin. Théorie du code pénal, 1836 | L'excuse et l'abolition de la volonté

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0058
SourceBoite_002-5-chem | Théorie du droit criminel. Début du XIXe.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citées

- Chauveau, Adolphe
- Hélie, Faustin

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

"Ce que la loi exige pour dégager l'agent de sa responsabilité, c'est qu'il ait été atteint d'une maladie mentale, c'est que cette maladie ait été assez grave pour suspendre ou détruire sa volonté ; mais il importe peu que cette perte de la raison soit absolue ou incomplète ; il suffit d'après le texte même du code, que le prévenu ait agi sous l'empire de la faiblesse ~~mentale~~ morale au temps de l'action. Ainsi lorsque la débilité de la faculté est telle qu'elle exclut nécessairement de l'agent, de la volonté, il est évident que celle doit annihiler le jugement que leur maladie complète."

Chauveau et Hélie
Théorie du code pénal

1836 T II. p213.

BnF MSS

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/4947?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/4947?context=pdf